

Les élus, des salariés comme les autres?

Les primes de départ parlementaires agacent. Les députés belges perçoivent les indemnités les plus généreuses d'Europe occidentale. Certains proposent qu'ils passent eux aussi par la case chômage. -Texte: Julien Thomas -

Le samedi 4 avril 2009, José Happart (PS) s'envole à destination des États-Unis. En compagnie de plusieurs députés du sud du pays et de leurs épouses, le président du Parlement wallon part pour un road trip d'une dizaine de jours à travers la Californie, l'Arizona et le Nouveau-Mexique. Présenté comme une mission de travail du bureau de l'assemblée, le voyage aux frais du contribuable passe très mal du côté de l'opinion publique. Le programme léger, l'intérêt peu évident, la présence des conjoints, le coût élevé et enfin le timing: de nombreux éléments laissent plutôt penser à une sorte de cadeau d'adieu du Parlement à plusieurs de ses futurs retraités. Quatre mois plus tard, le socialiste wallon fait l'objet d'une nouvelle controverse. Grâce à ses 25 années de vie parlementaire et ministérielle au compteur, il empoche une indemnité de départ de 530.000 euros bruts perçus en 48 mensualités. Les deux polémiques coïncident au sud du pays avec la victoire d'Écolo aux élections régionales et leur entrée dans les majorités bruxelloise, wallonne et francophone. Sous la pression des Verts, notamment, qui ont fait de la bonne gouvernance un de leurs chevaux de bataille, les diffé-

rentes assemblées font partiellement le ménage. Les indemnités spéciales passent entre autres à la trappe ou sont solidement rabotées. C'est que le bonus prévu pour les présidents de Parlement a fait sensiblement gonfler le jackpot de l'élu PS. Au nord du pays, l'affaire ne fait pas grand bruit. Il leur faut en 2011 leur propre "affaire Happart". À l'époque, l'actuel ministre Sven Gatz (Open VLD) démissionne de son mandat parlementaire pour prendre la tête de l'Union des brasseurs belges. Et il compte bien empocher les 300.000 euros d'indemnités de départ auxquelles il peut légalement prétendre. Face à l'ampleur de la polémique, le libéral renonce finalement. C'est la goutte d'eau de trop. Une réforme entre en 2014 en vigueur dans tout le pays. Aucune indemnité n'est désormais possible en cas de départ volontaire.

Le timing permet toutefois encore à Yvan Mayeur (PS) de passer par la case départ (294.000 euros) avant de ceindre l'écharpe mayorale bruxelloise. Le régime des indemnités a certes été un peu réformé ces dix dernières années. Il continue pourtant à faire régulièrement les gros titres de l'actualité. Les nombreux départs prévus dans la foulée des élections régionales et fédérales de mai 2019 n'y sont certainement pas étrangers. Mais d'autres raisons entrent en ligne de compte. Tout d'abord, l'éventuel dévoiement du système. Celui-ci visait initialement à éviter aux députés non réélus une → situation financière difficile. "Les parlementaires n'ont pas le statut de salarié sur le plan fiscal et sur le plan des cotisations sociales. Dès lors, ils n'ont pas accès au chômage. L'idée était par conséquent de leur garantir en quelque sorte de ne pas se retrouver sans moyens de subsistance à la fin de leur mandat", explique Jean Faniel, directeur général du Centre de recherche et d'information sociopolitiques (Crisp).

Belgique chérie

Or l'actuel secrétaire d'État Pieter De Crem (CD&V) ne semble pas dans le besoin. L'homme peut en effet compter sur ses émoluments de bourgmestre (il vient d'être réélu) et sa pension de parlementaire. Pourtant il compte bientôt demander ses 390.000 euros d'indemnité. Toujours en Flandre, Herman De Croo (Open VLD), lui, a annoncé qu'il renoncerait aux 376 000 euros d'indemnités auxquels il aurait eu droit. L'ampleur de certains montants peut légitimement susciter le débat. De tous les députés d'Europe occidentale, les Belges perçoivent les indemnités de départ les plus généreuses, selon *L'Écho*. "Un membre de la Chambre néerlandaise perçoit une indemnité de sortie pendant trois ans et deux mois au maximum, soit une période plus longue que celle prévue par le nouveau régime belge. Mais le montant y est plus faible que l'indemnité parlementaire belge et son versement est réduit, voire arrêté quand on occupe un autre emploi. Il en va de même en France et en Allemagne. Au Royaume-Uni et au Luxembourg, le dispositif est encore moins généreux", calculait fin novembre le quotidien. Pieter De Crem ne recevrait aucune indemnité de sortie aux Pays-Bas, en Allemagne et en France, ou alors très faible, parce qu'il a suffisamment d'autres revenus.

Selon les nouvelles règles en vigueur, un parlementaire fédéral peut désormais prétendre à une indemnité de sortie maximale de 234.000 euros, soit 9.551 euros brut par mois pendant 24 mois au maximum, rapportait en septembre *Le Soir*. Chaque année au Parlement rapporte ainsi deux mois d'indemnité en plus. Notre ancien ministre de la défense fait encore partie de l'ancien régime, lequel lui permet de cumuler jusqu'à 48 mois. Il n'est pas le seul. Plusieurs ténors francophones pourraient donner bientôt quelques sueurs froides au trésorier de l'assemblée. *Le Soir* a sorti les calculs: Olivier Maingain (Défi) et Laurette Onkelinx ont droit à 458.000 euros, Marcel

Cheron (Écolo) 439.000 euros ou encore Christine Defraigne (MR) 286.530 euros. Si les montants peuvent différer, le système reste en vigueur partout. Décret wallon sur le décumul oblige, une quinzaine de députés démissionnent début décembre au sud du pays pour devenir bourgmestre ou échevin. Montant de la facture totale: près d'un million et demi d'euros. Au Parlement bruxellois, la question se posera aussi en mai prochain à un certain nombre d'élus sortants.

Des mandats moins attractifs

Les reproches envers le monde politique sont néanmoins teintés d'un certain paradoxe. *"Si on écoute ce qui est souvent avancé, on entend des choses contradictoires: il faut arrêter avec le côté professionnel et donc les indemnités. Or, avec le chômage, on professionnalise d'une certaine manière le mandat politique. Ce débat est lié"*, pointe Émilie van Haute, directrice adjointe du Centre d'étude de la vie politique (Cevipol). Les élus au chômage après un revers électoral, l'image ne relève plus de la chimère. Au nord du pays, sp.a et Groen viennent de déposer une proposition de loi en ce sens que le président du Parlement Jan Peumans (N-VA) trouve lui-même intéressante: donner aux mandataires un statut de travailleur comme les autres. *"Il y aurait peut-être quelques difficultés techniques à résoudre mais rien d'insurmontable."*

Les parlementaires auraient alors droit à des indemnités de chômage, et évidemment des sommes infiniment plus faibles que leurs indemnités de sortie", indique Jean Faniel.

La fonction de mandataire en deviendrait d'un coup moins attractive. *"Alors qu'elle ne l'est déjà pas nécessairement. C'est à durée déterminée, c'est énormément d'heures de travail et ce n'est pas toujours très valorisé socialement ou pécuniairement. Un des instruments de valorisation, c'est cette indemnité de sortie"*, assure Émilie van Haute. *"Est-ce qu'on conçoit cette profession au même titre qu'une autre? Jusqu'à présent, cela n'a pas été le cas d'où le statut particulier, d'où les indemnités. Il me semble raisonnable que si on*

les a mis en place pour pallier à une absence de travail en fin de mandat, ça doit être appliqué dans ces conditions-là". Dans une période marquée par l'antipolitisme, le dossier est en tout cas particulièrement sensible. Une certitude: les conditions d'octroi pourraient être plus strictes. Mais cette décision d'autant moins facile à prendre qu'elle revient aux... élus eux-mêmes. ✖

Un ancien député au CPAS

L'ex-Écolo Aziz Albishari a vécu avec 500 euros par mois

Le cas est rare. Il n'est d'ailleurs pas certain que le statut de travailleur comme les autres aurait protégé l'ancien Écolo Aziz Albishari de son calvaire. Ses anciennes difficultés rappellent que les élus ne sont pas à l'abri de la précarité. Confronté à de graves ennuis de santé, l'ancien député bruxellois a vécu, il y a trois ans, avec l'aide du CPAS. En 2009, l'homme fait son entrée au Parlement régional. Placé à la quatrième place, il obtient le score honorable de 2.169 voix de préférence. Il ne se représente pas en 2014. À raison de deux mois d'indemnité par année de présence dans l'assemblée, l'ex-conseiller saint-gillois reçoit durant dix mois une somme mensuelle. Peu de temps après, il tombe malade. La juge de paix lui interdit de toucher à la somme, qu'il conserve sur son compte. *"J'ai appris à vivre avec 500 euros par mois. J'avais de l'argent sur un compte, provenant de la vente d'un appartement, mais j'étais considéré par la Justice comme quelqu'un à protéger. Je n'ai pu y toucher. J'ai emprunté pendant un an au CPAS et depuis lors j'ai remboursé"*, explique Aziz Albishari. *"Je n'ai pas de problème avec cela. J'ai un problème avec ce que disent les citoyens, à savoir que les politiques ont plein d'argent. Mais où est-il? Je savais bien qu'une fois que c'était fini, c'était fini. Chercher du travail en dehors du parti lui-même, c'est impossible pratiquement en Belgique. C'est dur avec l'étiquette politique."*